

GESTION DES RESSOURCES NATURELLES AVEC LE DINA

Par Shawn Peabody

AUDIENCE: AGENTS DE TERRAIN POUR LA CONSERVATION,
MEMBRES DES COMMUNAUTÉS, CHEFS LOCAUX

4







Introduction

L'objectif de ce manuel est d'apporter aux communautés locales une clarification sur l'usage du *Dina* dans la gestion des ressources marines. Le a un rôle important au sein du système judiciaire traditionnel à l'échelle d'un village. Traditionnellement, le *Dina* concerne les lieux sacrés, tabou (fady) et la pratique des interdits qui régie les interactions des membres des communautés. Récemment, le gouvernement a incorporé le *Dina* dans le système juridique officiel et a favorisé sa mise en place dans le cadre de la gestion des ressources naturelles. Le *Dina* prédomine sur le système légal malagasy car il concerne également la gestion des ressources naturelles.

Histoire du *Dina*

Une gestion efficace du système des ressources est cruciale pour le développement du pays. Durant les périodes précoloniales, les leaders et les anciens des villages étaient responsables de la gestion des ressources naturelles. À cette époque, le défrichement de la forêt surtout dû aux feux était encadré par des coutumes religieuses, et les anciens du village instituaient les endroits, l'heure, et les méthodes de défrichement.

Durant les périodes coloniales, la responsabilité des ressources naturelles relevait du village et des structures tribales pour remonter ensuite jusqu'au gouvernement colonial. Le gouvernement a créé un certain nombre de parcs, a mis en place des infrastructures routières, des ports et des chemins de fers afin d'exploiter les ressources naturelles.

Un système complexe de permis a été créé pour les malgaches à qui le défrichement de la forêt par les feux avait été interdit. Par conséquent, les systèmes de gestion traditionnelle ont été remplacés, affaiblis puis abandonnés.

Après l'indépendance, la gestion des ressources est demeurée entre les mains du gouvernement central à Antananarivo. Le régime colonial fut modérément efficace dans la gestion des ressources. Mais par manque de crédits et de volonté politique, le gouvernement malgache quant à lui fut hautement inefficace dans l'application du droit en matière d'environnement et dans la mise en place d'une gestion durable des ressources.

Sous l'autorité des gouvernements coloniaux et indépendants, beaucoup de forêts africaines ont été défrichées, de savanes dégradées par des incendies et de ressources marines surexploitées entraînant une extinction de l'activité de pêche, surtout près des zones les plus peuplées.

Après des années d'échec d'une gestion descendante, le gouvernement tente depuis 1996 une nouvelle approche avec la loi GELOSE 96-025: Gestion Locale Sécurisée "Secure, gestion locale". La gestion des ressources naturelles a commencé à être décentralisée en régions, communes et fokontany (villages).

Le gouvernement central a continué à jouer un rôle important dans la supervision de la gestion des ressources naturelles jusqu'à ce que les pleins pouvoirs soient délégués aux villages, communes et organisations des communautés de base. Étant donné les nombreux défis que représentait l'application d'une loi pour la gestion des ressources naturelles dans un pays immense et en développement comme Madagascar, et avec le manque chronique de financement provenant

du gouvernement, la gestion à la source a été acceptée comme la seule alternative viable à une gestion centralisée. Au cœur de ce nouveau système de gestion se situe le traditionnel, le seul système légal fonctionnel auprès d'une large partie des gens de la brousse de Madagascar. La nouvelle philosophie est que l'autorité sociale locale gère les ressources avec quelques supports techniques et éducatifs. Ainsi les communautés vont volontairement choisir la gestion durable de leurs ressources.

Des droits additionnels de 1999 (suivant le décret 99-952) et de 2002 (PSDMCZ) ont permis le regroupement de plusieurs locaux en un grand régional (global). Ces droits ont renforcé l'utilisation du *Dina* pour la gestion des ressources naturelles qui serviront de base à toutes les communautés dans la gestion des aires protégées et des parcs nationaux établis à Madagascar.

Le pouvoir du *Dina*

De nos jours, n'importe quel *Dina* reconnu par une communauté a une valeur juridique au cas où il devrait être représenté devant une cour de justice. Le *Dina* reconnu par décret et homologué par l'administration malgache a un pouvoir équivalent aux arrêtés régionaux.

Les communautés sont autorisées à renforcer leur *Dina* lors de réunions publiques (fokonolona). Les amendes décidées par les communautés pendant ces réunions sont légalement appliquées. Si la partie coupable refuse de payer l'amende, la communauté peut soumettre le cas coupable au maire qui peut exiger le paiement ou envoyer le dossier devant la cour de justice. Le juge entend alors le dossier, basé sur n'importe quels crimes (législation nationale), et peut multiplier les amendes envers le transgresseur du *Dina*.

En général, très peu de cas allant jusque là sont présentés devant la justice. La première raison est que ces lois sont générées par la communauté elle-même. Transgresser un *Dina* reviendrait à briser la confiance de la communauté, ce qui constitue une première force de dissuasion importante. Deuxièmement, lorsqu'une personne est attrapée, elle a honte de son délit et de la réaction de la communauté (réunion dans les villages). Elle paye généralement l'amende afin de sauver la face devant la communauté. Enfin, en raison du soutien juridique du *Dina* par le gouvernement local et les tribunaux, il serait insensé pour un transgresseur que son cas soit porté devant le maire ou au tribunal qui serait probablement moins conciliant quant à la sévérité des sanctions.

Lorsque le *Dina* est véritablement implanté et universellement accepté, les cas d'enfreintes sont rares. Que ce soit pour les migrants ou les nouveaux venus, une communauté en colère réclamant un paiement en cas de transgression constitue un formidable mode de pression qui induit le transgresseur à se soumettre. Au fur et à mesure de l'expérience acquise par les communautés dans l'application du *Dina* sur les ressources naturelles, il est plus facile pour eux de poursuivre son application. A chaque expérience réussie dans l'application du *Dina*, les communautés gagnent en confiance et deviennent plus strictes dans sa mise en vigueur. Néanmoins, pour plusieurs communautés, la connaissance traditionnelle du *Dina* est limitée aux règlements régissant les lieux sacrés et les interactions sociales, et n'est pas appliquée à la gestion des ressources.



L'idée de créer un *Dina* institutionnel est nouvelle pour beaucoup de communautés. Ces dernières considèrent le *Dina* comme un ensemble de lois traditionnelles utilisées en tant que mode de régulation sociale et non en tant que véritable outil de gestion et d'organisation de la société. Beaucoup croient que seuls les esprits, Dieu et les ancêtres ont le pouvoir de créer le *Dina*, mais pas le fokolonona (population). Même chez les communautés qui ont déjà fait évoluer le traditionnel en moderne et qui ont compris son importance, rares sont ceux qui l'acceptent avec le même respect que le traditionnel.

Suite à ce problème, il est nécessaire d'éduquer les communautés sur l'utilisation moderne du *Dina* en tant qu'outil de gestion des ressources et de conservation, tout en cherchant à intégrer cette version du *Dina* dans le système de croyance (religieuse) traditionnelle. Pour cela, il est important de concevoir le moderne (organisation de la société, gestion des ressources) en parallèle avec le traditionnel afin d'obtenir l'adhésion totale des communautés et ainsi favoriser son application. Cependant, alors que les communautés n'ont pas besoin d'assistance extérieure pour renforcer le traditionnel, elles sont souvent perdues avec le moderne.

Les communautés ont besoin de construire le *Dina* moderne sur la gestion des ressources avec la même structure sociale et religieuse qui attribue un pouvoir au traditionnel. Le *Dina* moderne sur la conservation doit être appliqué autant que possible de la même manière que le *Dina* traditionnel. Ils utilisent les mêmes lieux de réunion, impliquent les mêmes personnes (spécialement les aînés), tout en utilisant les mêmes langages (péchés commis envers les

communautés, besoins d'une repentance visible) et les mêmes modes de dédommagements. Au lieu d'un règlement en espèce qui ressemblerait aux amendes gouvernementales, les communautés devraient instaurer des sacrifices animaux en complément aux amendes payées en liquide.

Ces types d'amendes suivent de près le système traditionnel et ont plus de chances d'être acceptées et payées par les communautés. Le déroulement des réunions devrait aussi suivre le système traditionnel d'expression publique où les aînés prennent la parole en premier, en précédant l'ouverture de la réunion à tous les participants. Si des ONG sont présentes, elles devront jouer un rôle secondaire (consultant), et éviter d'intervenir en tant que facilitateur durant la réunion. La seule véritable différence entre le *Dina* traditionnel et le *Dina* moderne réside dans le fond de leurs objectifs. L'un est fondé sur la croyance religieuse et la crainte de la tradition (traditionnel), et l'autre sur le désir d'assurer l'harmonie sociale et en dernier ressort, la justice (moderne sur la gestion des ressources et la conservation).

Conclusion

Lorsque le *Dina* sur la gestion des ressources est assimilé à un outil qui renforce à la fois la gestion des ressources ainsi que les systèmes sociaux traditionnels, alors il est généralement accepté avec enthousiasme.

La création de ce type de *Dina* (moderne) peut avoir lieu d'une manière étonnamment rapide car le consensus concernant celui qui doit avoir accès aux ressources, et à quel prix, existe déjà. L'application du moderne donne souvent lieu à de nombreux débats. Les communautés peuvent être appuyées dans leurs efforts d'application du *Dina* moderne sur la conservation à travers la promotion de celui-ci en tant que système parallèle et assez identique à celui du traditionnel. En clarifiant les systèmes de mise en vigueur du traditionnel et en les comparant avec le moderne pour la gestion des ressources, les communautés peuvent être soutenues dans leur recherche d'une vision plus claire sur la manière dont ces nouveaux doivent fonctionner.

Instructions pour la présentation du magazine

La bande dessinée ci-jointe est à utiliser avec les communautés pour expliquer les principales similarités et différences entre le *Dina* traditionnel et le *Dina* moderne. La publication de ce manuel doit être soumise aux communautés avant que leurs membres ne commencent à délibérer sur la création d'un *Dina* de gestion. Ce livre doit être employé pour susciter une discussion sur la création et la mise en vigueur des *Dina* locaux afin que des systèmes similaires puissent être utilisés pour le *Dina* de gestion.

La présentation pourra être utilisée dans les cas où les communautés ont des problèmes sur l'application du *Dina* de gestion. Dans ce cas, la bande dessinée devra être utilisée pour susciter une discussion sur les éventuelles barrières qui empêchent l'application de la méthode traditionnelle.

RAMBOLA, RAOTA, ET LE DINA

MAGAZINES WIOMSA 4

GESTION DES RESSOURCES NATURELLES AVEC LE DINA

PAR SHAWN PEABODY, LALAO RAVAOARINOROTSIHOARANA, SAMBA ROGER

AUDIENCE: AGENTS DE TERRAIN POUR LA CONSERVATION, MEMBRES DES COMMUNALITÉS,
CHEFS LOCAUX

DESSIN: NELL BENNETT

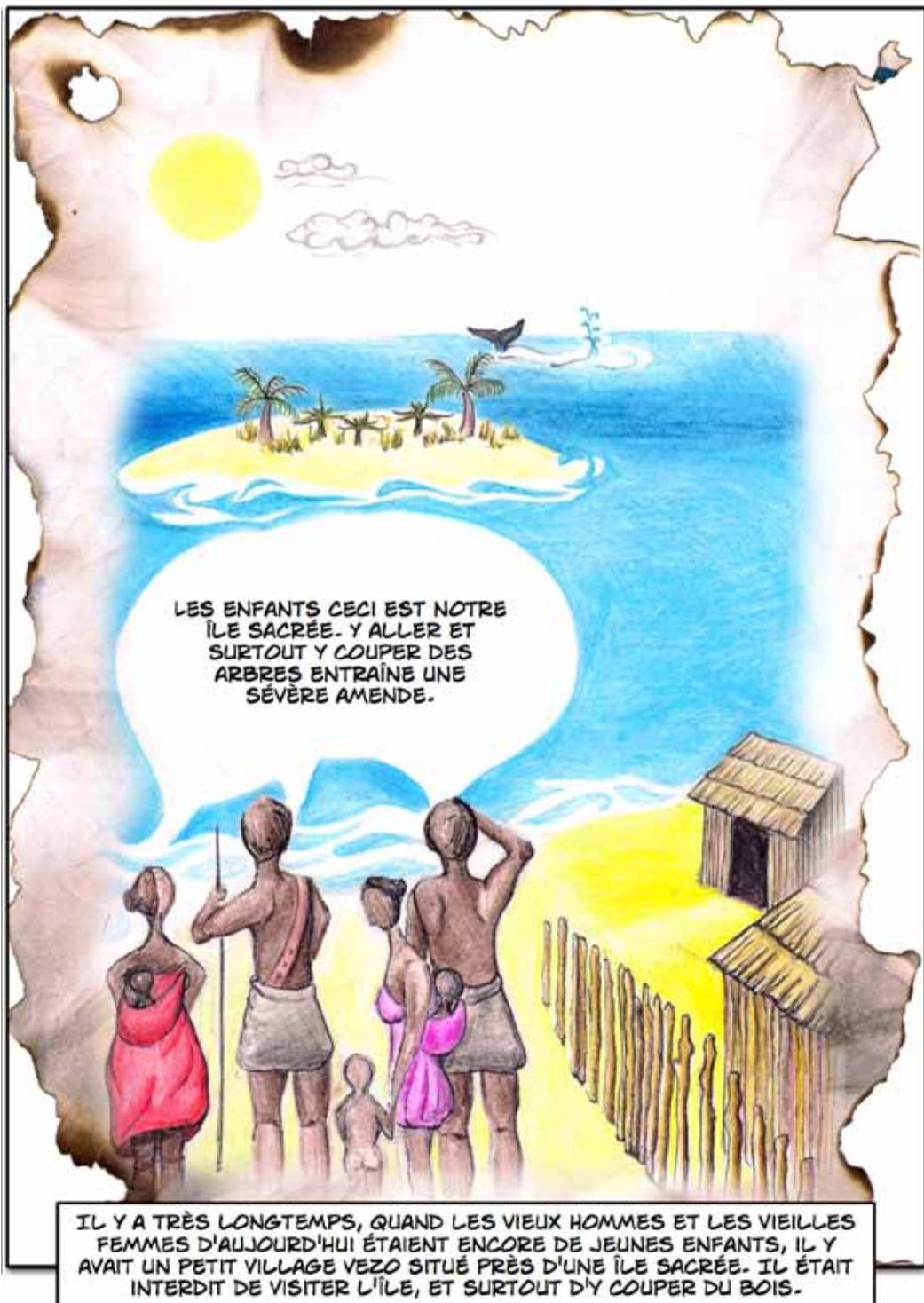


blue ventures
discovery through research

MacArthur
Foundation

 Sida





LES ENFANTS CECI EST NOTRE
ÎLE SACRÉE. Y ALLER ET
SURTOUT Y COUPER DES
ARBRES ENTRAÎNE UNE
SÉVÈRE AMENDE.

IL Y A TRÈS LONGTEMPS, QUAND LES VIEUX HOMMES ET LES VIEILLES
FEMMES D'AUJOURD'HUI ÉTAIENT ENCORE DE JEUNES ENFANTS, IL Y
AVAIT UN PETIT VILLAGE VEZO SITUÉ PRÈS D'UNE ÎLE SACRÉE. IL ÉTAIT
INTERDIT DE VISITER L'ÎLE, ET SURTOUT D'Y COUPER DU BOIS.

A man in a loincloth is chopping wood on a sandy beach. A palm tree stands to the left. In the background, a boat with a yellow sail is on the water. The scene is framed by a torn paper border.

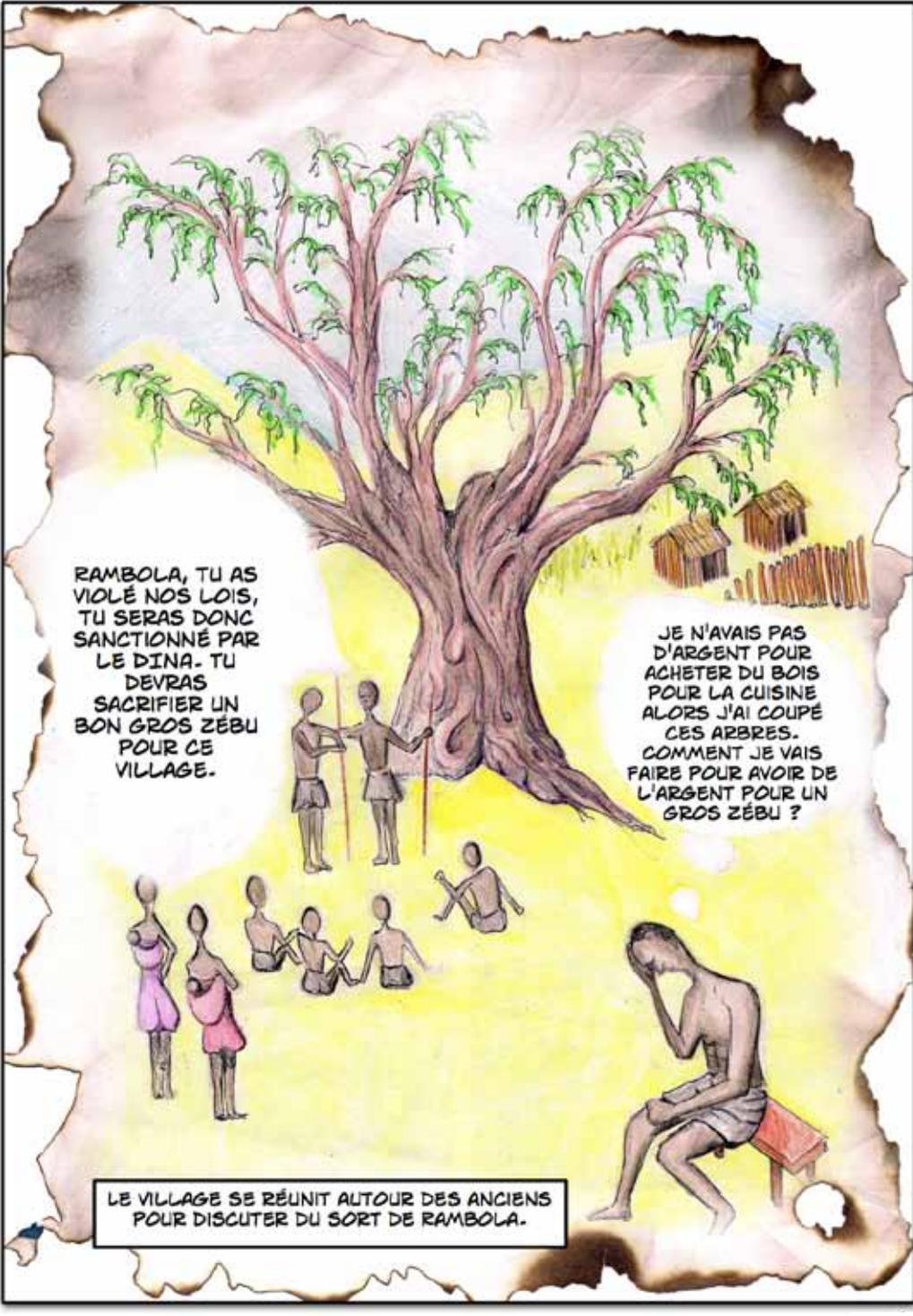
HÉ! QU'EST CE
QUE VOUS
FAITES? PARTEZ
DE CETTE ÎLE,
ELLE EST
SACRÉE!

UN JOUR, UN HOMME APPELÉ RAMBOLA EST VENU SUR
L'ÎLE POUR Y COUPER DU BOIS. IL FUT REPÉRÉ PAR DES
PÊCHEURS DU VILLAGE.

A boat with a yellow sail is returning to a village. The boat is filled with logs. A group of people on the shore is looking towards the boat. The scene is framed by a torn paper border.

ALLEZ PRÉVENIR
LES AÎNÉS QUE
RAMBOLA A BRISÉ
NOS LOIS
SACRÉES.

RAMBOLA N'ÉCOUTA PAS LES AVERTISSEMENTS DE SES AMIS SUR LA
PIROGUE, IL CONTINUA À COUPER JUSQU'À CE QUE SA PIROGUE SOIT
REPLIS DE BOIS.



RAMBOLA, TU AS VIOLÉ NOS LOIS, TU SERAS DONC SANCTIONNÉ PAR LE DINA. TU DEVRAS SACRIFIER UN BON GROS ZÉBU POUR CE VILLAGE.

JE N'AVAIS PAS D'ARGENT POUR ACHETER DU BOIS POUR LA CUISINE ALORS J'AI COUPÉ CES ARBRES. COMMENT JE VAIS FAIRE POUR AVOIR DE L'ARGENT POUR UN GROS ZÉBU ?

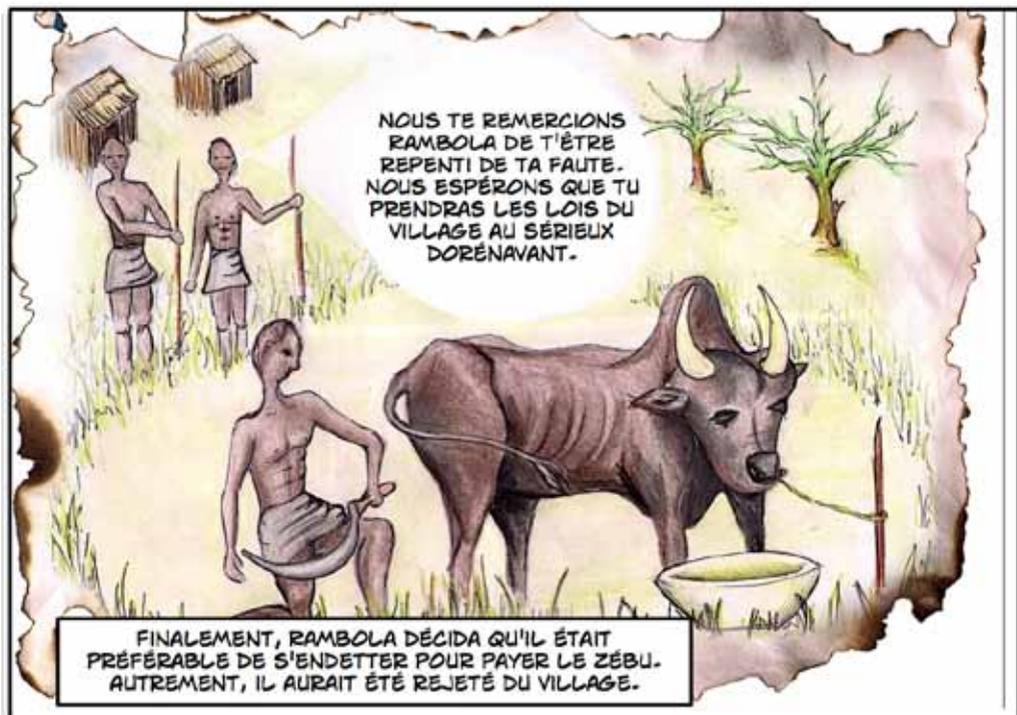
LE VILLAGE SE RÉUNIT AUTOUR DES ANCIENS POUR DISCUTER DU SORT DE RAMBOLA.

C'EST A TOI DE SAVOIR
MAINTENANT COMMENT
TROUVER UNE SOLUTION.
SI TU N'AS PAS ASSEZ
D'ARGENT POUR UN ZÉBU,
TU FERAIS MIEUX D'EN
EMPRUNTER TOUT DE SUITE.

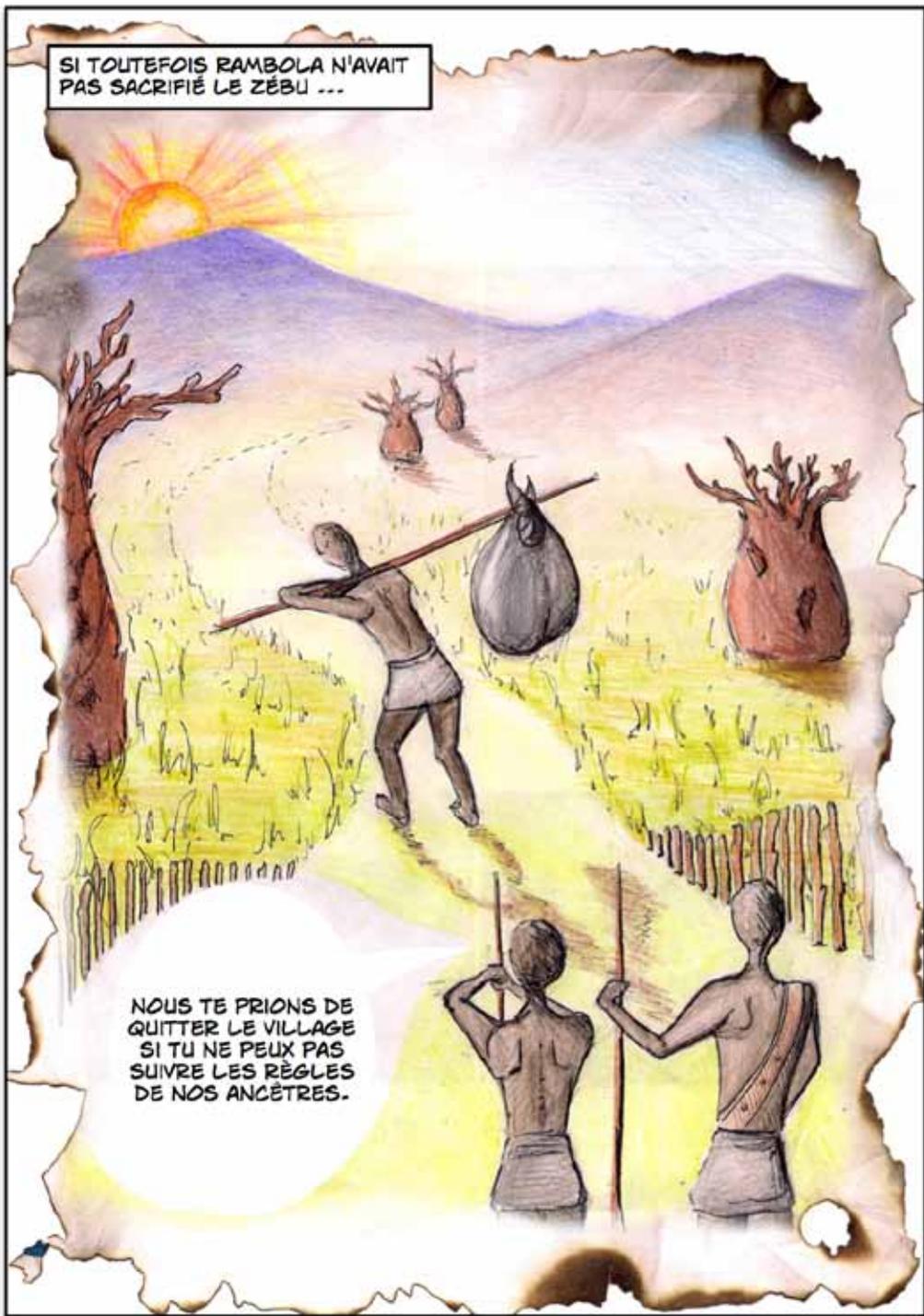
QU'EST CE QUE
JE PEUX FAIRE ?



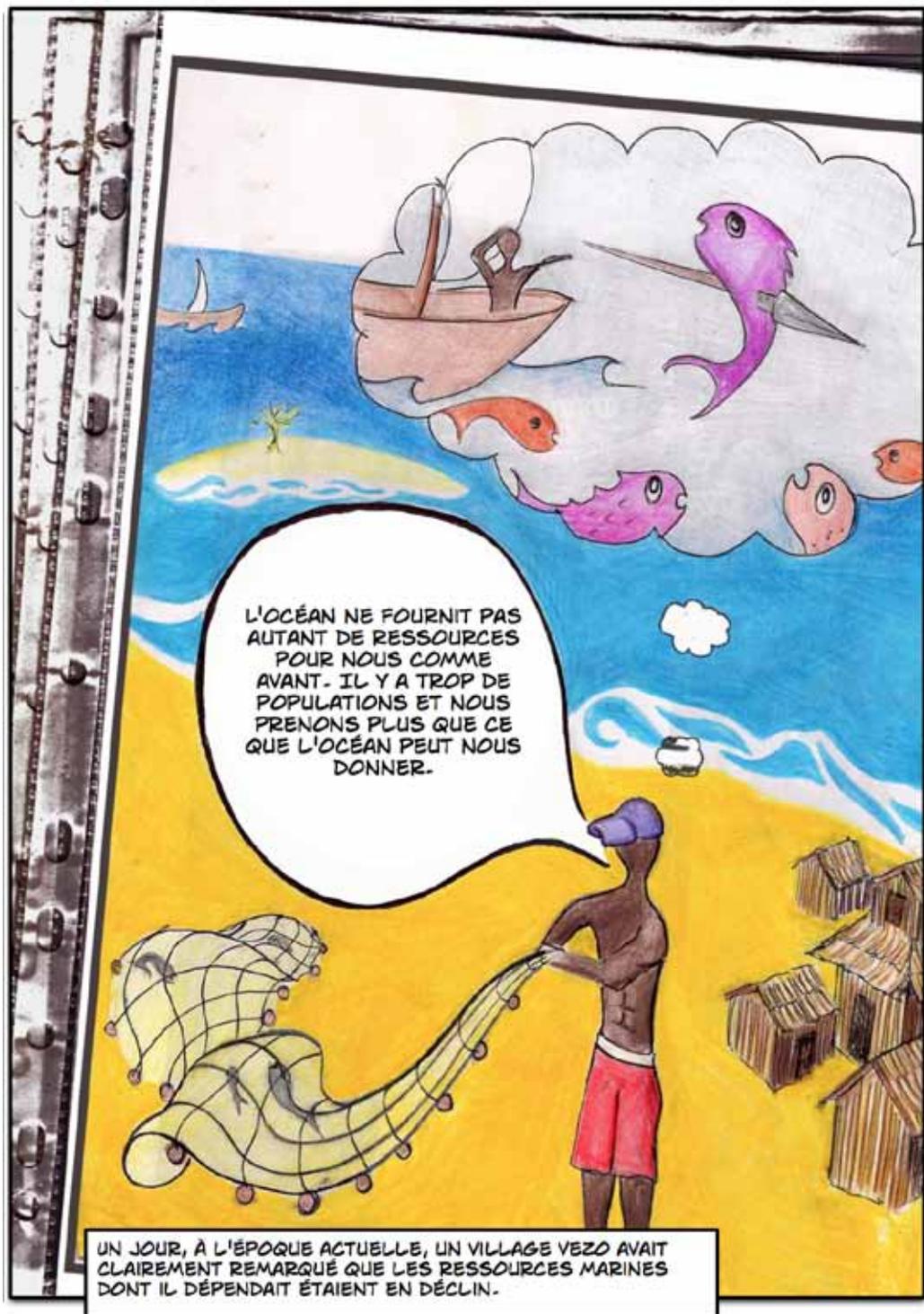
LE FOKONOLONA DONNA A RAMBOLA UN PEU DE
TEMPS POUR RÉFLÉCHIR À CE QU'IL DEVAIT FAIRE.



SI TOUTEFOIS RAMBOLA N'AVAIT PAS SACRIFIÉ LE ZÉBU ...

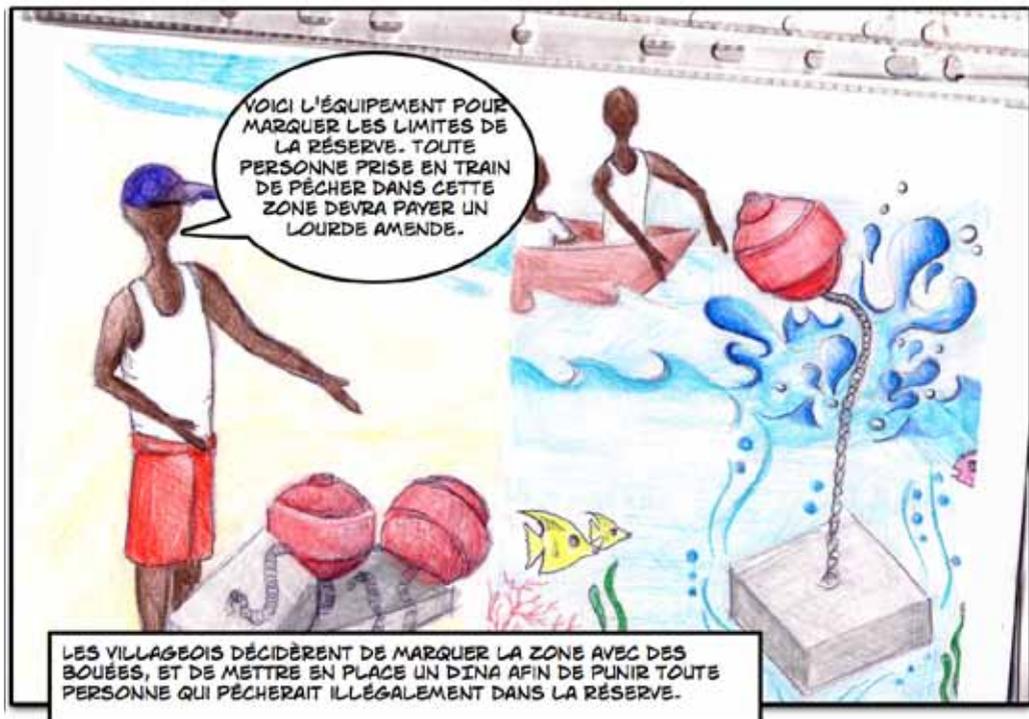
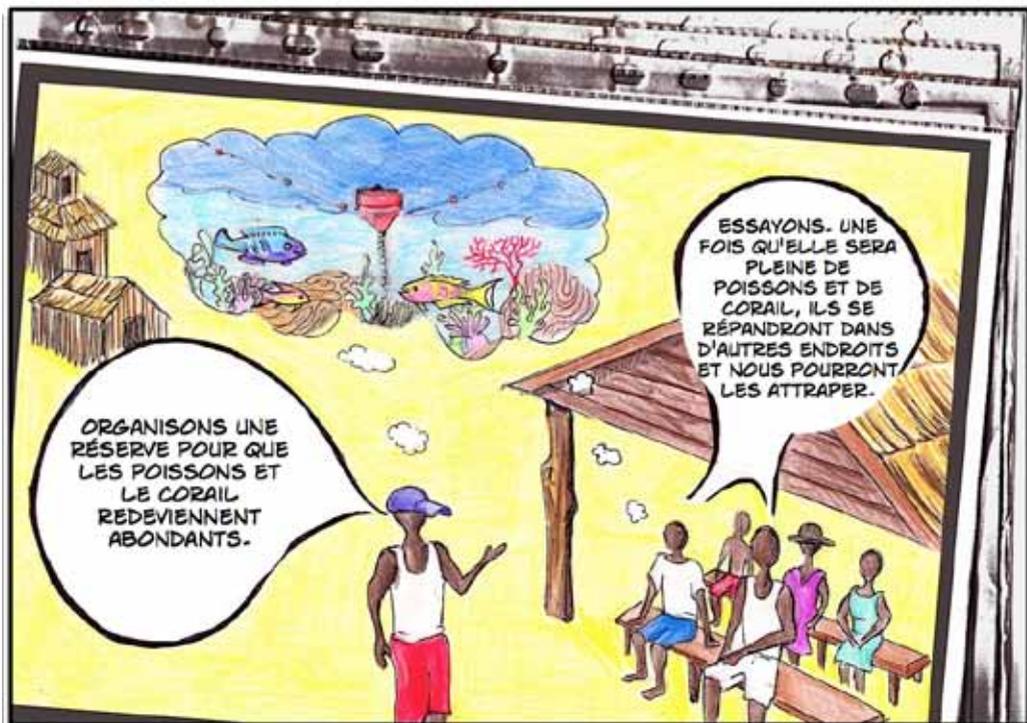


NOUS TE PRIONS DE
QUITTER LE VILLAGE
SI TU NE PEUX PAS
SUIVRE LES RÈGLES
DE NOS ANCÊTRES.

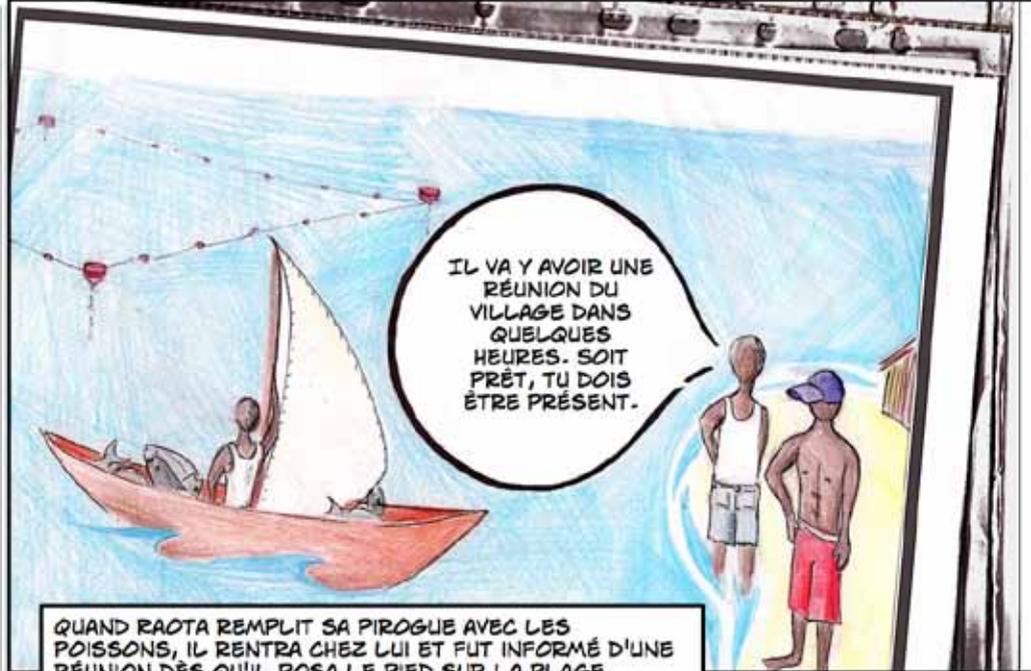


L'Océan ne fournit pas autant de ressources pour nous comme avant. Il y a trop de populations et nous prenons plus que ce que l'Océan peut nous donner.

UN JOUR, À L'ÉPOQUE ACTUELLE, UN VILLAGE VEZO AVAIT CLAIREMENT REMARQUÉ QUE LES RESSOURCES MARINES DONT IL DÉPENDAIT ÉTAIENT EN DÉCLIN.

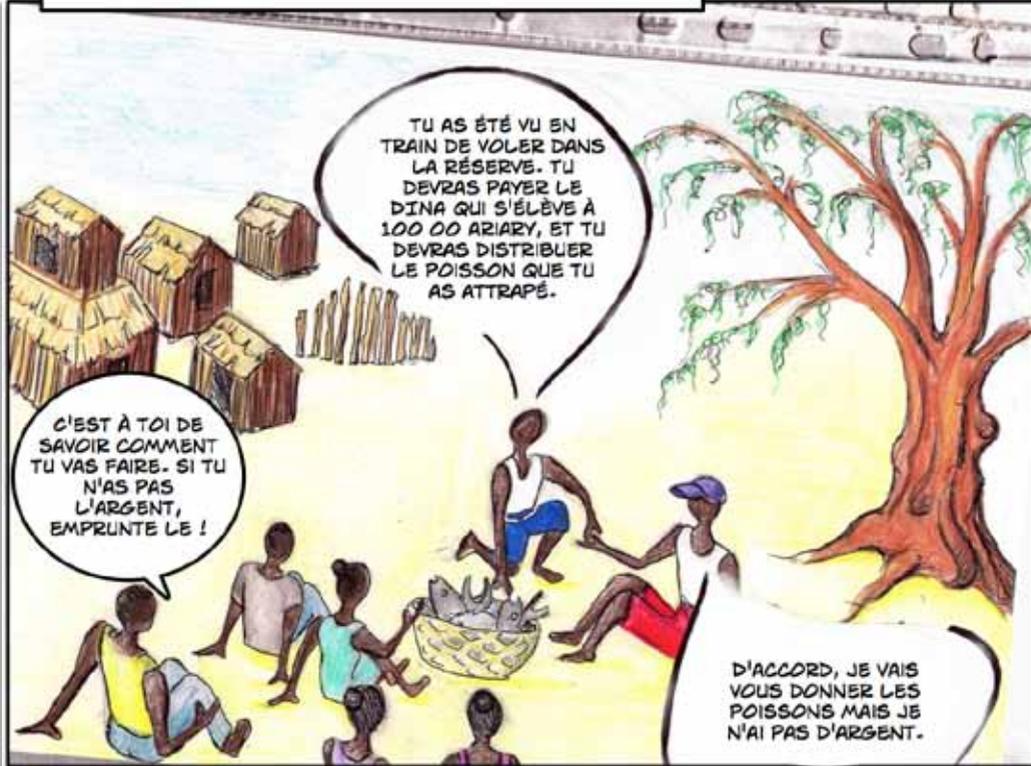






IL VA Y AVOIR UNE RÉUNION DU VILLAGE DANS QUELQUES HEURES. SOIT PRÊT, TU DOIS ÊTRE PRÉSENT.

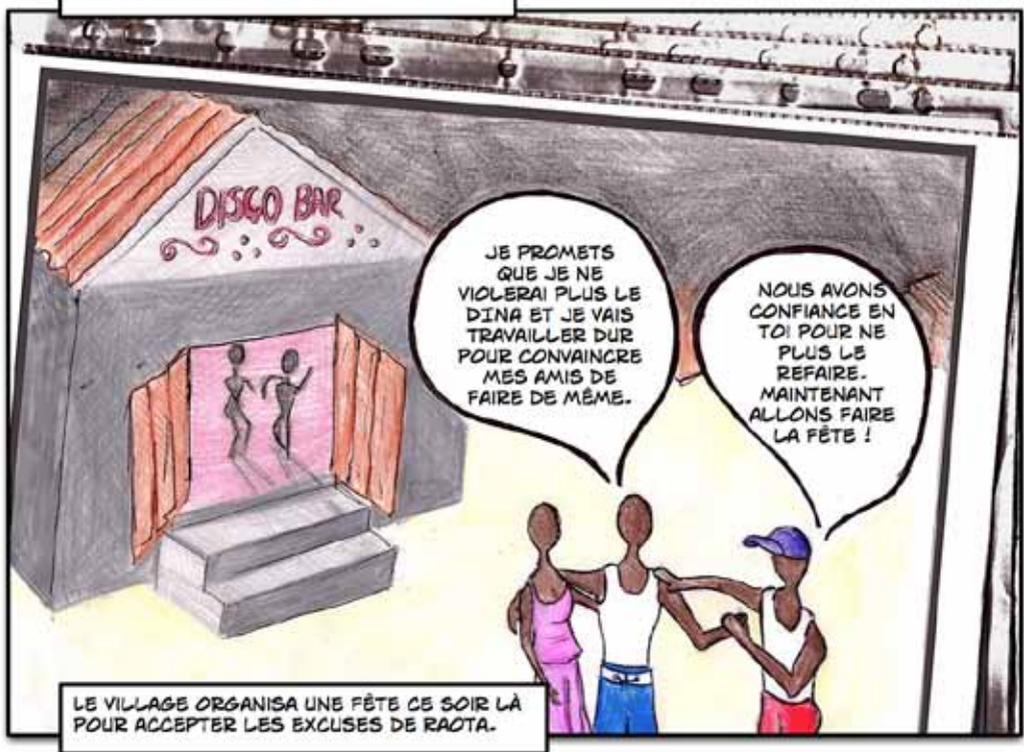
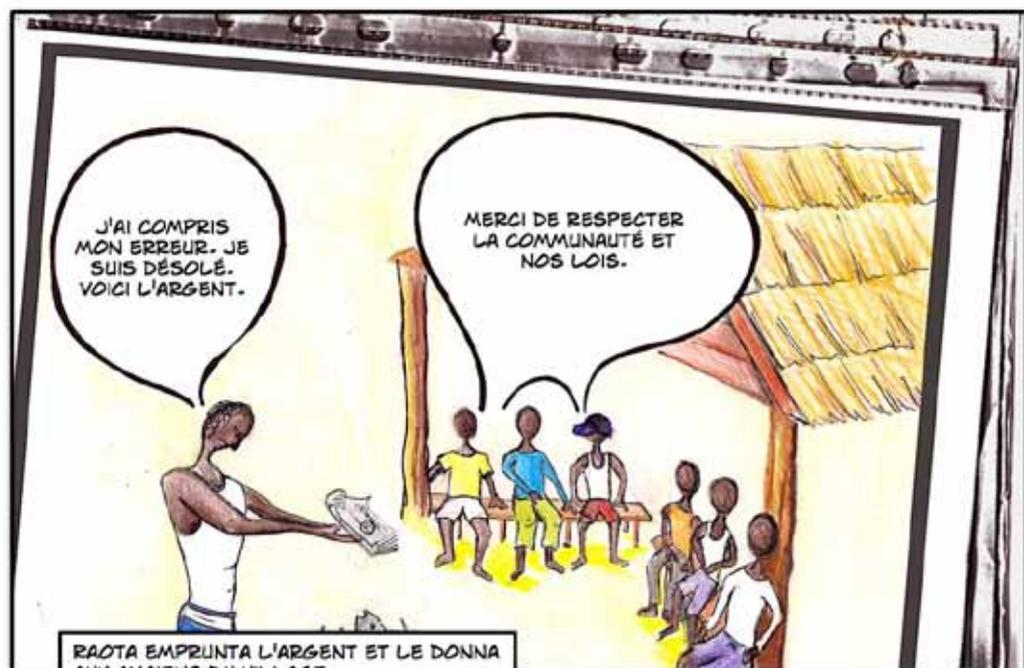
QUAND RAOTA REMPLIT SA PIROGUE AVEC LES POISSONS, IL RENTRA CHEZ LUI ET FUT INFORMÉ D'UNE RÉUNION DÈS QU'IL POSA LE PIED SUR LA PLAGE.



TU AS ÉTÉ VU EN TRAIN DE VOLER DANS LA RÉSERVE. TU DEVRAS PAYER LE DINA QUI S'ÉLÈVE À 100 00 ARIARY, ET TU DEVRAS DISTRIBUER LE POISSON QUE TU AS ATTRAPÉ.

C'EST À TOI DE SAVOIR COMMENT TU VAS FAIRE. SI TU N'AS PAS L'ARGENT, EMPRUNTE LE !

D'ACCORD, JE VAIS VOUS DONNER LES POISSONS MAIS JE N'AI PAS D'ARGENT.



MAIS SI RAO TA N'AVAIT PAS PAYÉ L'AMENDE, LE VILLAGE AURAIT DÙ FAIRE PASSER L'AFFAIRE DEVANT UN TRIBUNAL, OÙ RAO TO AURAIT PU EXPLIQUER AU JUGE CE QUI C'ÉTAIT PASSÉ.

LE DINA EST PLEINEMENT RECONNUT EN TANT QUE LOI. POUR TON IMPÉTUEUSE NÉGLIGENCE ENVERS LA LOI ET LA COMMUNAUTÉ, TU DEVRAS PAYER BEAUCOUP PLUS QUE 100 000 ARIARY !

FIN

Ce travail a été financé en partie par la Western Indian Ocean Marine Science Association (WIOMSA), sous la subvention Numéro : MASMA/books/05/08. Les points de vue exprimés ici sont celles de l'auteur (s) et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de la WIOMSA et de Sida. WIOMSA et Sida sont autorisés à produire et à distribuer des réimpressions à des fins éducatives, sans mention permanente du droit d'auteur qui apparaît ici même.

La collection de manuels est disponible en ligne en tant que wiki:

<http://livewiththesea.org/handbooks/>

Rejoignez notre communauté d'internautes et contribuez au développement de notre réseau de connaissances! Inscrivez-vous en tant qu'éditeur de la page Wiki où vous pourrez mettre à jour les informations contenues dans les manuels, proposer de nouvelles traductions, corriger des erreurs, ou encore discuter de vos expériences avec la communauté de conservationnistes.

blue ventures
discovery through research

Level 2 Annex, Omnibus Business Centre,
39-41 North Road, London N7 9DP, UK

Tel: +44 (0)20 7359 1287

Fax: +44 (0)800 066 4032

Email: enquiries@blueventures.org

www.blueventures.org